

Le 24 thermidor An XIII, soit le 3 février 1806, Jean Pellet était désigné par le Préfet pour remplir les fonctions de Maire.

Ce nouvel arrivant était un agriculteur récemment installé à Fléville, possesseur d'une exploitation d'environ 80 ha qu'il avait acquise du Maréchal de Beauvau et dont le lieu d'habitation était dans l'exploitation actuelle de M. Roger Boulanger.

Du reste, sur la façade de cette maison, on peut voir une plaque datée de 1818 avec son nom et le prénom de sa 13ème fille.

Il s'agit donc d'un notable, propriétaire foncier, probablement franc-maçon ; il avait les faveurs du régime impérial et resta Maire jusqu'en novembre 1815, donc après Waterloo.

Son adjoint est d'abord Colletet, puis vers 1808 Nicolas Tarillon, le maréchal-ferrant.

Les membres du Conseil Municipal sont en 1806 : Lhuillier, Voinier, Michelet, Henry, Mienville, Receveur, Matthis, Houard et Dupré.

En 1808, Michelet et Matthis sont remplacés par Sigisbert Hogard et Muel qui reviennent, puis en 1813 Vuillaume, Bonnabel, Royer remplacent Henry, Michelet et Mienville.

Ce sont tous ces Conseillers qui ont juré fidélité à l'Empereur, puis au Roi en 1814, à nouveau aussi à Napoléon pendant les Cent-Jours et en novembre 1815 une deuxième fois au Roi.

Si la vie des familles est troublée au cours de cette période de campagnes militaires incessantes et de victoires, par la conscription qui enlève pour l'année « les jeunes de la classe », la vie municipale est centrée autour d'un certain nombre de traits essentiels qui forment la trame et l'histoire des jours.

Nous avons regroupé les principaux sujets d'ordre public dont la trace se retrouve jusqu'aux débuts de ce siècle et sur lesquels nous donnons quelques détails.

LA VAINÉ PATURE ET LE DROIT DE PARCOURS

Le troupeau commun est une des particularités de la structure agricole lorraine et tous les ans il fallait préciser, suivant la qualité des récoltes ou du fourrage, les droits de parcours des vaches et brebis gardées par le berger communal.

Les pâturages parcourus sont désignés nommément et il n'y sera pas fait de regains ; par ailleurs, si l'année est mauvaise — sèche ou pluvieuse — un certain nombre de prairies susceptibles de regains seront gardées en réserve.

Un quadrillage est ainsi fait annuellement et la réserve est souvent située à Prays, le Chantot, le Breuil, Fleurychamp et au Londémé car ces terres sont susceptibles de regains.

Le gardien du troupeau est payé par la Commune et celle-ci doit également fournir un taureau.

Cette forme collective permet à chacun d'avoir un peu de bétail, même s'il n'a pas de biens fonciers.

MOISSONS ET VENDANGES

Tous les ans, 2 Conseillers sont désignés pour fixer la date de ces deux événements agricoles.

Celle-ci est rendue nécessaire par l'exiguïté des parcelles où l'on doit souvent traverser le champ des voisins.

Ainsi le ban des moissons commence en général vers le début du mois d'août et celui des vendanges lors de la maturité des raisins, c'est-à-dire en général dans la deuxième partie de septembre (13 - 23 septembre).

LES COLOMBIERS ET LEUR FERMETURE

Cette décision de fermeture des pigeonniers à certaines époques a été, à dire

vrai, peu discutée au cours de l'Empire ; c'est seulement après qu'elle a revêtu une ampleur constante et cela jusqu'à 1960.

Les pigeons qui étaient alors nombre, se régalaient des moissons et semailles, aussi décida-t-on généralement annuellement de les laisser enfermés à certaines périodes : du 1^{er} août au 14 septembre, pendant la récolte, du 1^{er} au 20 octobre pendant les semailles et du 15 mars au 1^{er} mai pendant les semailles des avoines et orges.

LA RÉFECTION DES CHEMINS VICINAUX

C'est un souci constant encore aujourd'hui et périodiquement il s'agit de les remettre en état, surtout celui de Fléville à Jarville, puis celui de Fléville à Saint-Nicolas dont le tracé était différent d'aujourd'hui. Les 2 500 mètres de chaussées allant vers Heillecourt font l'objet d'un rechargement constant de pierres avec nettoyage des fossés.

NOMINATION DES GARDES CHAMPÊTRES

Il y a toujours deux gardes champêtres et leur nomination semble être annuelle puisque les délibérations indiquent de nouvelles personnes tous les ans, sauf pour J.J. Mienville qui s'y maintient jusqu'à sa mort en 1815. Ils semblent par ailleurs être assez jeunes et sauf quelques cas, n'apparaissent pas au Conseil Municipal.

LES ÉCOLES ET L'INSTITUTEUR

Ce sera un constant problème au cours de cette période ; l'instituteur nommé dès 1806, M. Le Maçon, devra toujours partager le logement du curé qui a « l'une des plus belles maisons de la Commune ».

Dans les débuts il change fréquemment et son traitement est de 4 francs par écolier qui sait écrire et 2 francs par celui « qui n'est pas écrivain ». Il perçoit une indemnité

de logement de 200 francs par an, de 50 francs pour s'occuper de l'horloge et des sonneries.

Les classes dès 1812 sont faites dans l'ancien presbytère qui est actuellement la maison de la Commune sur la place du monument. Une salle de cette maison sert également de salle d'archives où le Conseil Municipal se réunit et cela durera jusqu'à la guerre de 1940.

Les horaires scolaires sont pour l'hiver de 7 h à 11 h 30 puis de 13 h à 17 h et pour l'été de 6 h à 10 h puis de 14 h à 18 h, le jour de congé étant le jeudi.

L'ÉGLISE ET LE CURÉ

La Mairie accorde des dotations annuelles à la Fabrique pour l'entretien de l'église et par ailleurs octroie des indemnités au curé pour lui permettre d'avoir « une existence décente et honnête ». Si dans les débuts il était logé dans une maison louée, c'est en 1811 qu'il est transféré dans un nouveau presbytère, l'actuelle maison, à la suite d'un échange de pré fait avec un propriétaire à Fleurychamp ; c'est là cependant qu'il devra cohabiter avec l'instituteur.

En 1813, la Commune lui achète un confessionnal pour la somme de 123 francs.

LES BUDGETS

Pour la première fois, l'on voit apparaître un embryon de budget annuel de la Commune. Dès 1807, ce grand livre reflète les nécessités et les prévisions et si les recettes sont celles des biens communaux agricoles, les dépenses sont déjà celles du personnel et de ses annexes.

L'indemnité du logement de l'instituteur, le salaire des gardes champêtres, les dotations au curé, balancent toutes les recettes.

Il y a aussi le salaire du « piéton » c'est-à-dire celui qui est chargé de faire la liai-

son avec la Préfecture ou Sous-Préfecture et d'y porter tous les plis.

LE PARTAGE DES COMMUNAUX

La Révolution avait en 1790 décidé le partage des communaux ou portions communales, mais cette mesure bien accueillie provoque par la suite de nombreuses difficultés. C'est en 1806 que la Commune demande à rentrer en propriété des communaux. Elle l'obtient en effet et ce sera du reste désormais sa seule source de revenus.

*

Chaque génération ou chaque époque a ses fêtes et ses jeux ; ceux de l'ancien régime et de la Révolution ont vécu ; ce sont depuis décembre 1804 celles de l'Empire. Ainsi en juillet 1806, la Municipalité fixe pour quelques années les deux fêtes officielles : le 15 août devient la fête de l'Empereur, correspondant au mois de sa naissance, puis aussi celle du rétablissement du culte catholique avec le Concordat de juillet 1801, puis le 1er dimanche de décembre on célèbre à la fois l'anniversaire du couronnement de l'Empereur (2 décembre 1804) et celui de la glorieuse victoire d'Austerlitz (2 décembre 1805).

Les cérémonies veulent, selon le rédacteur de la Mairie, «exprimer les sentiments d'amour et de dévouement pour l'auguste chef de l'Empire et de reconnaissance envers les braves armées pour le bonheur du monde».

On vote 100 francs de dépenses dont la moitié pour le feu de joie avec la poudre à canon et le reste pour les «peuvres» (sic) de la Commune.

Les festivités se déroulent selon l'ordre ainsi établi : une garde nationale sera formée pour accompagner les Autorités sur la place publique où la cérémonie aura lieu. Là le conseil des habitants se rassemble autour d'un feu de joie. Les pauvres

sont appelés nominativement et le Maire leur donnera 1 livre 4 sols puis il fera un discours et terminera en disant VIVE L'EMPEREUR tout en lui adressant des vœux de santé.

Ainsi ces 10 années passent, mais dès 1810 l'Empire commence son déclin pour aboutir à la chute de l'aigle et la première abdication d'avril 1814.

Cette chute a dû être rudement ressentie dans les campagnes. En effet, de septembre 1813 à juin 1814 la Municipalité est muette et tout le monde a dû se porter à la défense du pays qui est envahi.

En octobre 1814, tous les membres du Conseil prêtent serment au Roi Louis XVIII : Collenet et Henry sont décédés et remplacés par Bonnabel et Matthis.

Avec le retour de l'Empereur pendant les Cent-Jours, la Municipalité continue sans heurt, elle jure fidélité à l'Empereur et Nicolas Tarillon est nommé adjoint.

A nouveau c'est la chute après Waterloo le 18 juin 1815, l'exil de l'Empereur et la fin du rêve impérial.

Jean Pellet, le Maire, démissionne par fidélité et en novembre 1815 Nicolas Tarillon est nommé Maire.

Nous ne saurions aller plus loin dans cette évocation, bornons-nous seulement à évoquer les fréquents changements de maires pendant quelques années.

Tarillon n'est pas resté longtemps car le 2 février 1816 Louis Bonnabel lui succède mais il décède très vite après 10 mois de mandat et est remplacé par Sigisbert Hogard en décembre 1816.

Ce dernier cèdera la place en avril 1822 et François Maujean restera Maire de cette date jusqu'en 1838.

Ainsi 5 maires se sont succédés en 7 ans sans que l'on puisse déceler une raison politique, sauf très certainement pour Jean Pellet.

En finissant la narration succincte de la vie d'une petite commune agricole comme Fléville, il est intéressant de reporter l'incidence des grands événements nationaux sur la vie politique locale.

Il est vrai que la grande transformation de la France Révolutionnaire et Impériale a permis la naissance de la vie communale moderne et de 1815 à la deuxième guerre mondiale peu de modifications de fond ont

été effectuées. Mais la période impériale, avec ses guerres, ses victoires éclatantes comme les défaites et l'occupation, a amené par elle-même des transformations et une population renouvelée.

Des jeunes gens s'enrôlent dans les rangs de la Grande Armée, des vides se creusent et l'ère nouvelle qui commence se maintiendra longtemps jusqu'à la première moitié de ce siècle.

*
* *



LE SAVOIR FAIRE EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Nous assurons l'ensemble des prestations constituant l'acte de construction,

c'est-à-dire :

- L'assistance conseil pour la faisabilité (choix terrain, définition programme, etc...),
- La conception par une équipe architecte - bureau d'études - entreprise,
- La recherche économique adaptée au projet,
- L'engagement de prix en valeur livraison,
- Le financement : location, leasing ou crédit-bail,
- Une réalisation rapide et de qualité.

LE RÉSULTAT : un bâtiment "clés en main", adapté à vos besoins, conforme à vos espoirs, livré dans les délais prévus.

Rhône-Poulenc, Alsthom, Rebichon-Signode, Olivetti, Schneider, CIT-Alcatel, Renault, Kléber-Colombes, nous ont fait confiance.

Appelez :

Nos études (A.P.S.)
sont gratuites et
sans engagement

ENTREPRISE GAUTHROT Frères S.A.
BATIMENTS CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES GÉNIE CIVIL

TÉLÉPHONE : (8) 329.51.58 - 329.56.04

SIÈGE ET BUREAUX : Zone Industrielle - B.P. 12 - 54420 SAULXURES-LÈS-NANCY

BECKER ANDRÉ



**TRAVAUX AGRICOLES
ET PUBLICS**

Travaux connexes au remembrement
Voirie rurale et forestière
Création ou curage d'étangs et fosses
Défrichement et remise en culture
Abattage et dessouchage d'arbres
Débroussaillage - Fauchage - Élagage
Forages horizontaux

54170 BULLIGNY
(8) 343 50 22 jonctions multiples

**G
U
É
R
I
N
E
A
U** **LORRAINE**
***Entreprise
générale
d'électricité***

Tél. : 335-12-10

15, rue d'Amerval
6, rue Guerrier-de-Dumast
54000 NANCY



DIMINUEZ votre dépense chauffage
en faisant installer une

**POMPE A CHALEUR
ROSSIGNOL**

Construction de haute qualité
Garantie totale pièces et main-d'œuvre
Renseignements et devis gratuits
Appareil en fonctionnement visible

J.-C. TOUSSAINT
ENTRETIEN DÉPANNAGE RÉGULATION
RÉGLAGE BRULEURS GAZ ET FUEL
S.A.V. Pompe à chaleur
24, rue du Château - 54710 FLÉVILLE-Dt-NANCY
TÉL. : 354.73.90

MENUISERIE GÉNÉRALE

bâtiment
agencement
de
magasins
et
appartements
escaliers
revêtement
de
plafond
cuisines
stratifiées

Harmant André

Atelier : 54, Rue Général-Patton
54410-LANEUVEVILLE-dt-NANCY

tél. (8) 355 21 93



ASSURANCES
GÉNÉRALES DE FRANCE

AGENCE de NANCY-LORRAINE

Yann DANIEL
AGENT GÉNÉRAL

95, rue Saint-Georges - B.P. 81
54002 NANCY CEDEX
Tél. : (8) 337.08.86



Club ^{AGF}
Loisirs

Les A.G.F. ont créé 2 contrats
spécifiques pour vous garan-
tir pendant vos LOISIRS à
titre INDIVIDUEL ou dans le
cadre d'une ASSOCIATION.



CONSULTEZ-MOI POUR TOUS VOS PROBLÈMES D'ASSURANCES

Serrurerie - Ferronnerie
Gugnot et Holzer

78, rue Ste Anne - 54340 Pompey

Tél
324.23.22

Vente de Végétaux

**PAYSAGISTE
PEPINIERISTE**

Christian Calvet

4, Rue du Château
FLÉVILLE
54710 LUDRES
Tél. 354.85.05



Climatel

Chauffage industriel
Climatisation
Pompes à chaleur
Ventilation grandes cuisines
Equipements sanitaires

50, Boulevard du 26^e R.I.
54000 NANCY - Tél. 335.48.52

entreprise de bâtiment et de travaux publics

★★★



42, boulevard de scarpone
54000 nancy
b.p. 3302 nancy-désilles
téléphone : (8) 398.68.16

dalla-costa

CHAULASSEL
sol et revêtement

21, place des Vosges
54000 NANCY
☎ 332.29.21

SOL
SERVICE

Tous revêtements de sol et murs - moquettes - entretien